ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Professeurs documentalistes et versement de la prime d'équipement informatique

Question écrite n° 36141

Texte de la question

Mme Émilie Guerel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'inquiétude exprimée par les professeurs documentalistes à propos du versement de la prime d'équipement informatique. Dans la lettre aux enseignants, il est indiqué que tous les enseignants recevront une prime d'équipement informatique destinée à l'acquisition et au renouvellement du matériel informatique nécessaire à l'exercice de leur mission d'enseignement. Bien qu'ayant la qualité d'enseignant et utilisant très souvent leur matériel personnel, il semble que les professeurs documentalistes ne bénéficieront pas du versement effectif de cette prime. En conséquence, elle lui demande quelles réponses il souhaite apporter aux enseignants documentalistes pour corriger cette inégalité de traitement.

Données clés

Auteur : Mme Émilie Guerel
Circonscription : Var (7e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36141
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 février 2021, page 1047
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)